

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 MAI 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Tarifs des activités
périscolaires pour l'année
2014-2015**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 mai 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 23 mai 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 mai deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Madame LANGE à Madame BOUTIN

Secrétaire de séance :

Monsieur BATTISTELLI

N° DE DOSSIER : 14 D 08

OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2014-2015

RAPPORTEUR : Monsieur VILLEFAILLEAU

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La présente délibération a pour objet d'adopter les tarifs qui s'appliqueront pour l'ensemble des activités périscolaires qui se dérouleront au cours de la prochaine année scolaire, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 : restauration scolaire, accueils du matin et du soir, études surveillées et centres de loisirs.

Depuis 2005, en début d'année scolaire, les familles doivent choisir un forfait pour chaque activité périscolaire selon leur mode de consommation : un, deux, trois ou quatre accueils par semaine. Un forfait fixe mensuel leur est facturé. Ce système ne permet pas aux familles de pouvoir adapter l'inscription de leur(s) enfant(s) en fonction de l'évolution de leurs besoins en cours de mois.

A compter du 1^{er} septembre 2014, il est proposé de supprimer les forfaits mensuels et les remplacer par une facturation mensuelle des familles en fonction de la présence réelle de leur(s) enfant(s) aux différentes activités périscolaires. Cette facilité pour les familles est rendue possible par la mise en place d'outils de pointage informatisés dans toutes les écoles, dans le cadre du projet de « portail famille (+) » initié depuis un peu plus de deux ans.

Au début du mois suivant, chaque famille recevra une facture listant les prestations dont son enfant a réellement bénéficié. Le mécanisme de réservation préalable est maintenu selon les modalités prévues dans le règlement des activités périscolaires faisant l'objet d'une délibération distincte.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle du coût du marché de la restauration scolaire, il est proposé de procéder à une augmentation de 2% des tarifs unitaires de la restauration scolaire.

Enfin, pour permettre une revalorisation de la rémunération des animateurs et prendre en compte l'augmentation des prix des différents marchés de fournitures, il est proposé que les tarifs des autres activités périscolaires soient augmentés de 5%.

La réduction supplémentaire de 10 % accordée aux familles de plus de 3 enfants est maintenue.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire pour l'ensemble des activités périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015 telle qu'annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

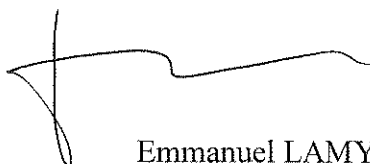
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,
Monsieur DEGEORGE s'abstenant, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame
SILLY votant contre,

ADOpte la grille tarifaire pour l'ensemble des activités périscolaires pour l'année scolaire
2014/2015 telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

	AFFAIRES SCOLAIRES			
OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		
RESTAURATION SCOLAIRE	<i>Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial</i>	2013/2014	2014/2015	Variation
	~ Tranche A	1,05	1,07	2%
	~ Tranche B	1,85	1,89	2%
	~ Tranche C	3,77	3,85	2%
	~ Tranche D	4,11	4,19	2%
	~ Tranche E	4,62	4,71	2%
	~ Tranche F	4,98	5,08	2%
	~ Tranche G	5,50	5,61	2%
	~ Tranche H	6,05	6,17	2%
	<i>Familles Saint-Germanoises de 3 enfants ou plus - Tranches de quotient familial</i>	2013/2014	2014/2015	Variation
	~ Tranche A	0,95	0,97	2%
	~ Tranche B	1,66	1,69	2%
	~ Tranche C	3,36	3,43	2%
	~ Tranche D	3,68	3,75	2%
	~ Tranche E	4,16	4,24	2%
	~ Tranche F	4,44	4,53	2%
	~ Tranche G	4,95	5,05	2%
	~ Tranche H	5,44	5,55	2%
	<i>Tarifs extra-muros</i>	7,04	7,18	2%
	<i>Adultes et enseignants</i>			
	~ Parents d'élèves et enseignants - tarif unitaire de base	6,93	7,07	2%
(Les enseignants peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel lorsque leur indice est inférieur à 464. Le montant de la réduction est notifiée par l'Inspection Académique courant juin de chaque année. Ce tarif est alors diminué du montant indiqué.)				
~ Personnel communal et/ou travaillant dans les écoles - tarif unitaire	4,01	4,09	2%	

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		Variation
		2013/2014	2014/2015	
RESTAURATION SCOLAIRE - PANIER REPAS FOURNI PAR LES PARENTS DANS LE CADRE D'UN P.A.I.	<i>Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial</i>			
	~ Tranche A	0,62	0,63	2%
	~ Tranche B	1,09	1,11	2%
	~ Tranche C	2,18	2,22	2%
	~ Tranche D	2,41	2,46	2%
	~ Tranche E	2,70	2,75	2%
	~ Tranche F	2,92	2,98	2%
	~ Tranche G	3,22	3,28	2%
	~ Tranche H	3,55	3,62	2%
	<i>Familles Saint-Germanoises de 3 enfants ou plus - Tranches de quotient familial</i>			
	~ Tranche A	0,57	0,58	2%
	~ Tranche B	1,01	1,03	2%
	~ Tranche C	1,99	2,03	2%
	~ Tranche D	2,20	2,24	2%
	~ Tranche E	2,45	2,50	2%
	~ Tranche F	2,67	2,72	2%
	~ Tranche G	2,92	2,98	2%
	~ Tranche H	3,23	3,29	2%
	<i>Tarifs extra-muros</i>	4,15	4,23	2%
ACCUEILS DU MATIN, DU MIDI ET DU SOIR	<i>Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial</i>			
	<u>Accueil du Matin et du mercredi de 11h30 à 12h30</u> (maternel et élémentaire)			
	~ Tranche A	0,52	0,55	5%
	~ Tranche B	0,95	1,00	5%
	~ Tranche C	1,87	1,96	5%
	~ Tranche D	2,08	2,18	5%
	~ Tranche E	2,31	2,43	5%
	~ Tranche F	2,52	2,65	5%
	~ Tranche G	2,77	2,91	5%
~ Tranche H	3,05	3,20	5%	

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		
	<u>Accueil du Soir (maternel)</u> ~ Tranche A ~ Tranche B ~ Tranche C ~ Tranche D ~ Tranche E ~ Tranche F ~ Tranche G ~ Tranche H <i>Familles Saint-Germainoises de 3 enfants ou plus - Tranches de quotient familial</i> <u>Accueil du Matin et du mercredi de 11h30 à 12h30 sans repas (maternel et élémentaire)</u> ~ Tranche A ~ Tranche B ~ Tranche C ~ Tranche D ~ Tranche E ~ Tranche F ~ Tranche G ~ Tranche H	 1,07 1,90 3,81 4,21 4,71 5,12 5,62 6,19	 1,12 2,00 4,00 4,42 4,95 5,38 5,90 6,50	 5% 5% 5% 5% 5% 5% 5% 5%
		2013/2014	2014/2015	Variation
		 0,49 0,87 1,75 1,91 2,14 2,32 2,56 2,82	 0,51 0,91 1,84 2,01 2,25 2,44 2,69 2,96	 5% 5% 5% 5% 5% 5% 5%
	<u>Accueil du Soir (maternel)</u> ~ Tranche A ~ Tranche B ~ Tranche C ~ Tranche D ~ Tranche E ~ Tranche F ~ Tranche G ~ Tranche H <u>Accueil du Matin et du mercredi de 11h30 à 12h30 sans repas (maternel et élémentaire)</u> * <i>Tarifs extra-muros</i> <u>Accueil du Soir (maternel)</u> * <i>Tarifs extra-muros</i>	2013/2014	2014/2015	Variation
		 0,99 1,76 3,51 3,88 4,34 4,69 5,16 5,68	 1,04 1,85 3,69 4,07 4,56 4,92 5,42 5,96	 5% 5% 5% 5% 5% 5% 5% 5% 5%
		7,40	7,77	5%

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		Variation
		2013/2014	2014/2015	
ETUDES SURVEILLEES	Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial			
	~ Tranche A	0,66	0,69	5%
	~ Tranche B	1,19	1,25	5%
	~ Tranche C	2,36	2,48	5%
	~ Tranche D	2,61	2,74	5%
	~ Tranche E	2,92	3,07	5%
	~ Tranche F	3,17	3,33	5%
	~ Tranche G	3,49	3,66	5%
	~ Tranche H	3,84	4,03	5%
	Familles Saint-Germanoises de 3 enfants ou plus - Tranches de quotient familial			
	~ Tranche A	0,60	0,63	5%
	~ Tranche B	1,06	1,11	5%
	~ Tranche C	2,12	2,23	5%
	~ Tranche D	2,33	2,45	5%
	~ Tranche E	2,62	2,75	5%
	~ Tranche F	2,84	2,98	5%
	~ Tranche G	3,13	3,29	5%
	~ Tranche H	3,44	3,61	5%
	Tarifs extra-muros	4,55	4,78	5%
ACCUEIL DU SOIR APRES 18H00	Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial			
	~ Tranche A	0,36	0,38	5%
	~ Tranche B	0,65	0,68	5%
	~ Tranche C	1,27	1,33	5%
	~ Tranche D	1,44	1,51	5%
	~ Tranche E	1,59	1,67	5%
	~ Tranche F	1,74	1,83	5%
	~ Tranche G	1,88	1,97	5%
	~ Tranche H	2,09	2,19	5%

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		Variation
		2013/2014	2014/2015	
	<i>Familles Saint-Germainoises de 3 enfants ou plus - Tranches de quotient familial</i>			
	~ Tranche A	0,34	0,36	5%
	~ Tranche B	0,61	0,64	5%
	~ Tranche C	1,21	1,27	5%
	~ Tranche D	1,34	1,41	5%
	~ Tranche E	1,51	1,59	5%
	~ Tranche F	1,62	1,70	5%
	~ Tranche G	1,79	1,88	5%
	~ Tranche H	1,97	2,07	5%
	<i>Tarifs extra-muros</i>	3,44	3,61	5%
ACCUEILS LOISIRS	<i>Familles Saint-Germainoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial</i>	2013/2014	2014/2015	Variation
	Tarif journalier - <i>Quotient familial</i>			
	~ Tranche A	3,21	3,37	5%
	~ Tranche B	5,71	6,00	5%
	~ Tranche C	11,42	11,99	5%
	~ Tranche D	12,61	13,24	5%
	~ Tranche E	14,10	14,81	5%
	~ Tranche F	15,30	16,07	5%
	~ Tranche G	16,83	17,67	5%
	~ Tranche H	18,49	19,41	5%
	Tarif demi-journée (avec repas) - <i>Quotient familial</i>			
	~ Tranche A	2,13	2,24	5%
	~ Tranche B	3,80	3,99	5%
	~ Tranche C	7,62	8,00	5%
	~ Tranche D	8,37	8,79	5%
	~ Tranche E	9,38	9,85	5%
	~ Tranche F	10,17	10,68	5%
	~ Tranche G	11,22	11,78	5%
	~ Tranche H	12,34	12,96	5%

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		Variation
		2013/2014	2014/2015	
	<i>Familles Saint-Germainoises de 3 enfants ou plus - Tranches de quotient familial</i>			
	Tarif journalier - <i>Quotient familial</i>			
	~ Tranche A	2,89	3,03	5%
	~ Tranche B	5,14	5,40	5%
	~ Tranche C	10,35	10,87	5%
	~ Tranche D	11,14	11,70	5%
	~ Tranche E	11,32	11,89	5%
	~ Tranche F	12,68	13,31	5%
	~ Tranche G	13,73	14,42	5%
	~ Tranche H	16,58	17,41	5%
	Tarif demi-journée (avec repas) - <i>Quotient familial</i>			
	~ Tranche A	1,92	2,02	5%
	~ Tranche B	3,42	3,59	5%
	~ Tranche C	6,84	7,18	5%
	~ Tranche D	7,55	7,93	5%
	~ Tranche E	8,45	8,87	5%
	~ Tranche F	9,15	9,61	5%
	~ Tranche G	10,07	10,57	5%
	~ Tranche H	11,09	11,64	5%
	<i>Tarifs extra-muros</i>			
	Tarif journalier	37,41	39,28	5%
	Tarif demi-journée (avec repas)	17,74	18,63	5%
	Enfants d'Aigremont (journée)	22,55	23,68	5%
Nuit A L'ACCUEIL LOISIRS DE LA FORESTINE	<i>Familles Saint-Germainoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial</i>			
	~ Tranche A	2,55	2,68	5%
	~ Tranche B	4,45	4,67	5%
	~ Tranche C	8,86	9,30	5%
	~ Tranche D	9,79	10,28	5%
	~ Tranche E	10,95	11,50	5%
	~ Tranche F	11,86	12,45	5%
	~ Tranche G	13,05	13,70	5%
	~ Tranche H	14,35	15,07	5%

OBJET	DENOMINATION	TARIFS UNITAIRES		Variation
		2013/2014	2014/2015	
	<i>Familles Saint-Germanoises de 3 enfants ou plus - Tranches de quotient familial</i>			
	~ Tranche A	2,30	2,42	5%
	~ Tranche B	3,99	4,19	5%
	~ Tranche C	7,98	8,38	5%
	~ Tranche D	8,79	9,23	5%
	~ Tranche E	9,85	10,34	5%
	~ Tranche F	10,68	11,21	5%
	~ Tranche G	11,74	12,33	5%
	~ Tranche H	12,93	13,58	5%
Sorties exceptionnelles ou mini-séjours	<i>Familles Saint-Germanoises de 1 ou 2 enfants - Tranches de quotient familial</i>			
	~ Tranche A	81%	81%	
	~ Tranche B	69%	69%	
	~ Tranche C	38%	38%	
	~ Tranche D	32%	32%	
	~ Tranche E	24%	24%	
	~ Tranche F	18%	18%	
	~ Tranche G	9%	9%	
	~ Tranche H	0%	0%	
		<i>Familles Saint-Germanoises de 3 enfants ou plus - Tranches de quotient familial - réduction supplémentaire de 10%</i>		
	<i>Tarifs extra-muros</i>	0%	0%	
ATELIERS PERI-EDUCATIFS			GRATUIT	
TRANSPORTS SCOLAIRES				
	Par enfant (Camp des Loges) - pour l'année scolaire	75	75	Un prorata par mois complet pourra être facturé en cas d'inscription en cours d'année (prorata sur 10 mois)